



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du samedi 25 Juin 2022
Concernant la saison 2020-2022

Le samedi 25 juin 2022 à 12h30 heures, les Fondateurs de l'association « **Amicale des Loisirs Martiaux** », les membres du comité directeur, et ses adhérents se sont réunis en assemblée générale à l'ARGOS, avenue de villepreux, les Clayes sous-Bois – 78340

Les membres du comité directeur adhérents (Codir) – présents.

- Mme Guillaume Anne : **Présidente** - membre du bureau
- M. Poque Bernard : **Trésorier** - membre fondateur
- M. Aubin Pascal : **Secrétaire** - membre fondateur
- Mme Iazzetta Florence : membre du bureau
- M. Fontaine Alain : membre du bureau
- M. Masson Bruno : membre du bureau

Les adhérents présents :

- M. Benard Amori
- Mme Hugues Maryse
- Mme Bourguet Karine
- M. Bontemps Jean-Pierre
- M. Carel Vianney

Les adhérents ayant transmis un « Bon pour Pouvoir » :

- M. Le Duc Raphael
- M. Echeveque Lucas
- Mme Guille Dorianne
- M. Maraux Thierry

Les adhérents absents :

- Mme Guiguen Fabienne
- Mme Garino Sylvia
- Mme Leignel Geneviève
- M. Quantin Eric

Les invités présents :

- M. Saifi Farid

Les invités absents :

- M. Gaboriaud Pierre
- Mme Le Maout Josette
- Mme Morigeon Marie Annick

Objet de l'assemblée générale :

- I) Ouverture de séance par Mme la Présidente
- II) Rapport moral
- III) Vote du rapport moral
- IV) Présentation des comptes
- V) Vote du rapport financier
- VI) Renouvellement des membres du bureau
- VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par les membres du bureau élus et l'assemblée.
- VIII) Fixation des cotisations « Saison 2022-2023 »
- IX) Budget prévisionnel
- X) Forum des Associations » du 04 septembre 2022
- XI) Questions ou remarques diverses.

Pièces mises à la disposition de l'assemblée :

- Tableau des ressources-dépenses
- Balance de gestion de la saison 2021-2022
- Bon pour pouvoir

Vérifications d'usages avant séance

- Vérification des personnes présentes effectuée par les membres du comité directeur
- (Voir liste des « Présents – Absents – Bon pour pouvoir transmis » en début de P.V)

Le Quorum est atteint, la séance Ordinaire est ouverte à 12h35.



I) Ouverture de séance par Mme la Présidente Guillaume Anne.

Le secrétaire de l'ALM, M Aubin Pascal après avoir rappelé en amont les fondements, la structure organisationnelle et législative de l'Association, laisse la parole à Mme la Présidente.

La Présidente de l'ALM, Mme Guillaume Anne effectue un petit discours d'introduction avant de laisser cours à la rétrospective de l'année écoulée et à venir par le biais du rapport moral

Discours d'introduction de Mme la Présidente

Chers amis, cette assemblée générale de 2022, vivons-la pleinement après deux années particulières de contexte sanitaire lié au covid, qui nous ont empêché de profiter des moments de convivialité.

2020-2021, fut une année scandée par 4 mois d'arrêt de mars à juin 2020.

Si le covid est passé par là, il ne nous a pas freiné dans notre élan pour débiter une nouvelle saison au mois de septembre 2021 pour nous retrouver sur le tatami.

Une année qui a permis peut-être à chacun, chacune de réfléchir, de réaliser combien les activités sont un apport précieux pour notre épanouissement.

Quelles qu'elles soient, toutes les choses sont éphémères : nos pensées, nos émotions, ou état d'âme...
notre corps et nos certitudes aussi !

Apprenons donc à profiter du moment tel qu'il se présente en saisissant l'importance de chaque moment présent qui nous apporte tant sans que nous le réalisons.

Aujourd'hui amis de l'ALM c'est la perspective d'une nouvelle saison sportive qui nous réunit ce jour !

Notre association a 10 ans d'existence, alors continuons ensemble si vous le voulez bien.

II) Rapport moral :

Le secrétaire de l'ALM, Aubin Pascal, rappelle quelques règles :

Le rapport moral d'association, présenté par Mme la Présidente à l'occasion d'une Assemblée générale, permet de rendre compte de l'activité passée et à venir.

Le rapport moral sera soumis au vote des membres au cours de l'Assemblée générale annuelle.

Mme La Présidente expose son rapport moral, bâtit les moments importants de notre association :

En juillet 2021 : obtention du diplôme de professorat pour Bernard Poque.

Le 09 septembre 2021, L'ALM a proposé un stage gratuit de « boxe de rue »,
avec comme intervenant, M. Robert Paturel.

Ce stage, bien que d'excellente ossature et d'une technicité adaptée à tous les stagiaires, n'a pas été, malheureusement, à la hauteur des retours d'inscriptions que nous attendions car beaucoup de participants n'étaient pas Clétiens.

Si nous devons réitérer ce type d'événement, il y aurait certainement une quote part à régler pour les extérieurs.

Le 11 octobre 2021 s'est déroulé un stage de « Judo traditionnel », avec comme intervenant M. Kikutchi Eiji, excellent stage en lui-même par le partage de connaissances et de la qualité des interventions, mais ce stage nous a pénalisé en termes de subvention, principalement à cause des restrictions sanitaires qui s'étaient imposées à tous.

En décembre 2021, obtention suite à un passage de grade de :

- la ceinture verte pour Bruno
- la ceinture jaune pour Lucas et Doriane



En 2021-2022 : obtention du diplôme d'assistant professeur pour Pascal et Alain

En juin 2022 , obtention suite à un passage de grade de :

- la ceinture bleue pour Bruno
- la ceinture orange pour Lucas et Doriane

Et pour la saison prochaine, L'ALM souhaite un chemin de progression dans toutes les disciplines proposées à l'ensemble de nos adhérents présents et à venir.

Mme La présidente indique pour conclure quelques dates à venir et à retenir :

- Notre barbecue Annuel qui a été reporté pour septembre 2022
 - Un stage avec Francesco fin 2022 en Jujitsu,
 - La cérémonie des vœux du CIJAM en janvier 2023,
- Et un stage fin mai réunissant plusieurs disciplines des arts martiaux.

Mme La présidente Guillaume Anne , clôture son rapport en remerciant l'assemblée et souhaite un bel été à tous.

III) Vote du rapport Moral :

Le secrétaire de l'A.L.M, après explication des règles associatives concernant les votes à venir, et en indiquant que le rapport financier fera l'objet d'un vote distinct comme le prévoit nos statuts associatifs, met aux voix le rapport moral de Mme La Présidente, après avoir demandé au préalable si des adhérents souhaitaient s'exprimer.

Aucune question et remarque n'étant posée, « **Le rapport Moral est adopté à l'unanimité** ».

Les membres du Codir proposent à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour et de laisser la porte ouverte à d'éventuelles questions en cours de séance.

IV) **Présentation des comptes par le Trésorier.**

M. Poque Bernard, trésorier de l'A.L.M, expose le rapport financier à l'assemblée et indique tenir à disposition l'ensemble pièces comptables pour étude éventuelle.

a) **Poste des « Produits et Charges » concernant la saison 2021-2022**

Le « Total Recettes » est de 3477,00 € se subdivisant ainsi :

- Adhésions « Arts Martiaux - Bien-être & A.C.M » : 1465,00€
- Recette de manifestation : 912,00 €
- Autres postes : 1100,0€

Le « Total Dépenses » est de de 3161,40 € se subdivisant ainsi :

- Dépenses sportives : 2012,07 € €
- Dépenses extra- sportives : 807,27 €
- Frais d'assurance : 89,81 €
- Licence : de 00 €
- Frais de fonctionnement : 202,25 €

Le résultat net :

- Le Solde N - 1 « saison 2020-2021 » est de : 4074,96 €
- Le Solde de la saison « 2021-2022 hors N - 1 » est de : 315 ,60 €
- Le Solde net comptable restant est de : 4390,56 €



b) Attribution des subventions :

L'A.L.M n'ayant pas de charge de personnel et s'auto finançant, ne trouve pas l'utilité pour le moment de demander dans un cadre normal de fonctionnement, des subventions auprès de la municipalité. En 2021, afin de relancer les activités et en particulier les Arts Martiaux, nous avons fait une demande de subvention. Nous avons obtenu 1100,00€ de la part du département. Avec cette somme nous avons fait venir M. Robert PATUREL. Cette subvention a couvert l'ensemble des dépenses pour cette prestation.

V) Vote du rapport financier du trésorier

Le secrétaire de l'A.L.M demande au préalable si des adhérents souhaitent s'exprimer.

- Jean-Pierre Bontemps, s'interroge sur la « non-demande » de subventions »
- Bernard Poque, en réponse, met en exergue notre philosophie d'entraide mutuelle et de prospérité, indiquant que l'ALM, n'étant pas dans une situation financière d'urgence, laisse le soin à la municipalité d'aider ceux qui en ont réellement besoin.
- Pascal Aubin, indique également la gratuité et la mise à disposition des locaux et divers, avantages non négligeables qui ne se pratiquent pas dans toutes les villes et permet à l'ALM d'être à l'équilibre.
- J.P Bontemps pose la question d'une ouverture éventuelle d'un livret A.
- Bernard Poque, en réponse indique que cette idée est en cours d'étude.
- Pascal Aubin, indique qu'une modification sera à prévoir sur les bulletins d'inscription de l'ALM, la tarification devra être détaillée car le montant de la licence doit dorénavant être clairement identifiée.
 - Exemple : Arts martiaux X euros (dont X euros de licence incluse), et ce afin de respecter les directives législatives en la matière

Aucune autre question ou remarque n'étant posée, le secrétaire de l'A.L.M met aux voix le rapport financier du trésorier.

« Celui-ci est adopté à l'unanimité »

VI) Renouvellement des membres du comité directeur.

Le secrétaire sortant M. Aubin Pascal demande à l'assemblée si des adhérents désireraient se porter candidat afin de pouvoir intégrer le comité directeur pour un mandat d'un an, tel que défini dans les « Statuts de l'Association » de l'Amicale des Loisirs Martiaux

- **Article 6 : Election du Comité Directeur**
- **Article 7 : Composition du Comité directeur**

Le secrétaire sortant explique à l'assemblée les articles précités ;

Se proposent à candidature :

- Mme Guillaume Anne : « Présidente sortante »
- M. Poque Bernard : « trésorier sortant »
- M. Aubin Pascal : « secrétaire sortant »
- Mme Iazetta Florence : « membre du bureau sortant »
- M. Fontaine Alain : « membre du bureau sortant »
- M. Masson Bruno : « membre du bureau sortant »

Le secrétaire sortant de l'A.L.M, M. Aubin Pascal, met aux voix le renouvellement du comité directeur tel défini dans l'Art. 6

Les membres du CODIR sont élus à l'unanimité.

Le comité directeur élu, après délibération, désigne tel que défini dans l'Art. 7 :

- Mme Guillaume Anne au poste de « Présidente »
- M. Poque Bernard au poste de « trésorier »
- M. Aubin Pascal au poste de « secrétaire »



« Ces désignations ont été adoptée à l'unanimité par les membres du CODIR ».

VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par le nouveau bureau de l'ALM et l'assemblée.

Les nouveaux membres élus du comité directeur ainsi que l'assemblée, ayant pris connaissances des éléments financiers à disposition, donnent quitus à l'ancien Trésorier réélu M. Poque Bernard concernant la gestion de l'exercice 2020-2022

« Le Quitus est validé à l'unanimité »

Une pause est effectuée afin que le nouveau bureau élu puisse s'entretenir et de définir la future ligne de conduite budgétaire

VIII) Fixation des cotisations « Saison 2022-2023 ».

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique que les cotisations annuelles resteront inchangées, soit :

- 135 euros pour les membres actifs des « Arts martiaux »,
- 85 euros pour les membres actifs du « Bien-être & de L'A.C.M »

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique, que les dates d'encaissements des cotisations se feront au mois d'octobre 2022 (45 ou 68) et mai 2023 (40 ou 67) suivant l'activité choisie.
Encaissement sauf événement majeur.

« L'assemblée valide à l'unanimité ces propositions ».

IX) Budget Prévisionnel :

M. Poque Bernard Trésorier, indique qu'il est un peu tôt pour effectuer un prévisionnel car dans l'attente et l'expectative quant aux réponses de différents intervenants et stages pour la saison à venir.

X) Forum des Associations du 04 septembre 2022 :

M. Aubin Pascal, secrétaire, indique que le Forum des Clayes sous-bois se déroulera le dimanche 04 septembre 2022 au Gymnase Thierry Gillardi, et que tous les volontaires y seront les bienvenues.

XI) Questions ou remarques diverses.

Jean-Pierre Bontemps pose la question du pourquoi des « bons pour pouvoir » sans pièce jointes.

Pascal Aubin explique que cela dépend du fonctionnement des associations, certaines les envois en amont, d'autres uniquement sur demande.

De même, celui ou celle qui dispose d'un « Bon pour pouvoir » peut également consulter le jour même de l'assemblée les pièces mises à disposition.

Pascal Aubin informe l'assemblée, concernant la législation sur ce sujet, que seul les statuts ou le règlement intérieur peuvent imposer de joindre à la convocation des documents comptables ou autres et de les tenir à la disposition des membres, mais lorsque rien n'est prévu, ce qui est le cas pour l'ALM, les membres ne peuvent exiger la communication des documents en amont.

Une simple présentation orale, lors de l'A.G, des documents est alors juridiquement suffisante.

Pascal, remercie Bernard pour son investissement au sein de notre tissu associatif, par ses démarches et perfectionnements individuels tout au long de l'année, cela a permis de faire progresser le socle commun des connaissances et d'emmener les pratiquants à s'épanouir dans leur domaine d'activité.

Saifi Farid demande si la ligne d'activité de l'A.C.M suivra ce qui était fait d'autrefois.

En réponse, Pascal Aubin, indique travailler sur la même voie, mais avec des ateliers d'une autre forme, ne voulant pas singer, mais éduquer de façon constructive avec ses propres ressentis. Les lignes directrices sont bien là, mais la manière d'arriver au même résultat passera forcément par des chemins différents.

L'adaptabilité et le remplacement ne furent pas facile à envisager, mais l'ALM se devait de poursuivre ce chemin qui nous avait été donnée afin de ne pas oublier, ne pas perdre et continuer à progresser ensemble.



Alain Fontaine pose la question sur la mise à jour du site internet.

Les membres du CODIR, indiquent que cela fera partie effectivement des points à traiter sur la saison prochaine.

La partie vidéo pourra s'étoffer, mais le travail devra être particulièrement soigné avant d'être mis en ligne, car représentatif de notre association.

Aucune suggestion et remarque n'étant relevée, Mme La Présidente Guillaume Anne, remercie l'assemblée présente et proposent de clôturer la séance par le verre de l'amitié pour le 10 ans de l'ALM.

« L'assemblée remercie Mme La Présidente par une salve d'applaudissements »

Fin de séance : 13h42

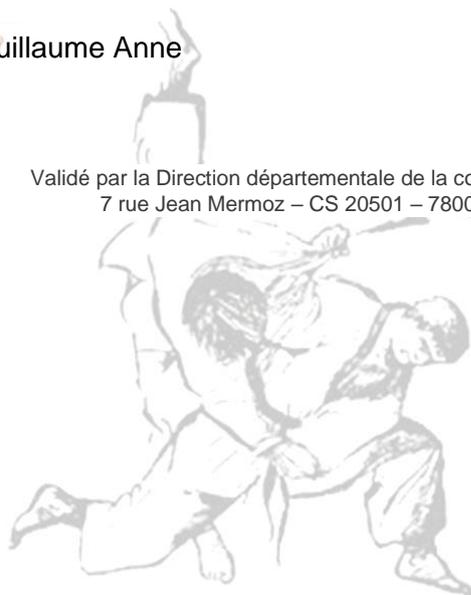
La Présidente

Mme. Guillaume Anne

Le Secrétaire

Mr. Aubin Pascal

Validé par la Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines
7 rue Jean Mermoz – CS 20501 – 78008 Versailles cedex



柔術

A.L.M